ARRÊTÉ MUNICIPAL DE REPORT D'EVENEMENT

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A2025-279

Portant report des rencontres officielles prévues sur les terrains municipaux

Le Maire de la Ville du Pecq,

Vu l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code du sport,
Vu la demande de la British School of Paris, 38 quai de l'Ecluse, 78290 Croissy sur Seine,
Considérant que :

- **le terrain N°2 sera occupé le Samedi 8 novembre 2025 de 12H à 14H** à l'occasion de l'utilisation de ce dernier par l'établissement,
  Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers et la bonne organisation des manifestations sur le domaine public,

ARRÊTE

Article 1 : La rencontre officielle de la section Football de l'USPecq prévue le :

- **Samedi 8 novembre 2025 de 12H à 14H du stade Louis Raffegeau**

est reportée à une date ultérieure, en raison de l'occupation du terrain dans le cadre de l'organisation de séances sportives.

Article 2 : Les services municipaux, l'organisateur de la compétition, ainsi que l'organisateur de la manifestation sont informés du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et communiqué aux intéressés.

Article 4 : Monsieur le Directeur des Services Techniques, Madame la Responsable du Service Jeunesse et Sports, Messieurs les Agents de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Pecq, le 27 octobre 2025

L'Adjoint au Maire en charge des Sports,

MAIRIE DU PECQ 78230 YVELINES

Raphaël PRACA

VILLE DU PECQ
13 bis quai Maurice Berteaux - 78230 LE PECQ
Tél. : 01 30 61 21 21 - Fax : 01 30 61 52 54
Courriel : mairie@ville-lepecq.fr - Portail officiel : ville-lepecq.fr